

Communiqué
Ministère de l'éducation et des ressources humaines
Exercice de transferts (secondaire)

Le ministère de l'éducation et des ressources humaines tient à apporter les précisions suivantes suite aux récents articles de presse concernant l'exercice de transfert des enseignants du secondaire des collèges du gouvernement.

1. Le transfert des enseignants est un exercice dynamique, qui se fait sur une base annuelle.
2. Chaque année le ministère se fait un devoir de donner le plus de satisfaction possible à ceux qui ont fait des représentations, dans la mesure du possible.
3. L'exercice 2012 n'est en rien différent des années précédentes. Sur **683** cas de transfert dans les collèges du gouvernement, il y a une trentaine de cas de protestations.
4. Par le biais d'un communiqué aux Recteurs des collèges d'état, le ministère a aujourd'hui demandé aux enseignants qui ne sont pas satisfaits de leur transfert, de remplir les formulaires de protestations en donnant toutes les justifications et les raisons qu'ils pensent valables. Ces formulaires sont disponibles au bureau du recteur à partir du mardi 24 janvier. Les enseignants concernés ont jusqu'au vendredi 27 janvier 2012 pour retourner les formulaires dûment remplis.
5. Le ministère voudrait rappeler à tous ceux concernés qu'une Célule Spéciale existe déjà depuis quelques mois au ministère, où les syndicalistes ont un accès direct au Secrétaire Permanent du ministère, responsable des relations industrielles, afin de soumettre leurs doléances.

24 janvier 2012